

PROCÈS-VERBAL

Séance du 27 juin 2011

Présidence : M. Frédéric TSCHUY

1. Appel : 74 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Fabienne FREYMOND CANTONE, Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: AJETI Ramadush, CALAME François, DARBRE GUBBINS Florence, FRACHEBOURG Jean-Marie, FRANCFORT Pascal, FREI Maurice, GRAF Albert, GROSJEAN Roger, HEIM Marc, KIRCHNER Volker, MERMILLIOD Monique, PERRIN Christian, ROUX Dominique,

Absents: ALTIERI Luigi, CORNU Jacques-Edouard, CORNU Yvan, GOLDEN Gérard, GUILLOD Philippe, IMMINK Cinzia, JASHARI Hajriz, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick

2. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2011

M. Jean BISCHOFBERGER revient sur la remarque de M. Albert GRAF au point 23. Il rappelle que l'arrêté au sujet des chenilles processionnaires date du 7 décembre 2005 et il est certain que s'il n'était pas intervenu à de nombreuses reprises sur le sujet, peu d'efforts auraient été faits.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose les modifications suivantes :

- Pour cause de sous-effectif au SAG, les vœux de la COGES n'ont pu être traités à temps et sont remis ce soir. M. Le Président propose de les traiter au début du point 12 de l'ordre du jour
- Il demande de déplacer les points 5 et 7 aux points 14 bis et 14 ter, M. le Municipal Claude DUPPERTUIS arrivant plus tard pour cause de prestation de serment à l'ACPT.
- Ajout d'un point 9bis concernant le rapport N° 209, crédit complémentaire pour l'aménagement des jardins de la Duche et la Place de Savoie.
- Ajout d'un point 19bis, réponse à l'interpellation de M. Wahlen sur la révision du PGA et RPE.

M. Bernhard WILLI intervient pour signaler qu'il manque deux rapports en cette fin de législature, le N° 173 concernant une liaison piétonne entre le chemin de Pré-Fleuri et la route de St-Cergue et le N° 194 concernant l'aménagement de l'avenue de Bois-Bougy. Dans les deux cas il est le premier nommé et dans les deux cas, la commission attend des documents ou renseignements complémentaires de la part des Municipaux. Ils avaient dès lors deux possibilités : refuser les préavis ou les laisser traîner dans l'attente des documents demandés. Les commissaires tiennent à faire connaître cet état des faits et ne sauraient assumer une responsabilité quelconque.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que M. Willi a reçu des informations sur l'avancement des travaux du préavis N° 173 la semaine dernière et elle regrette qu'il n'en ait pas fait part. La Municipalité a régulièrement tenu la commission informée des diverses

réunions qui ont eu lieu avec les propriétaires notamment et reverra la commission au mois de septembre.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à une large majorité et 4 avis contraires.

4. Communications du bureau

- M. le Président rappelle aux Conseillers réélus ainsi qu'aux nouveaux qui se trouvent dans le public de retourner l'Annexe 1 au secrétariat. Celle-ci sert également d'approbation pour la publication de leurs coordonnées sur Internet.
- Le Bureau reçu les lettres de démission de Mme Sandra CARMINATI et de M. Marc PRUDENTE pour la prochaine législature, il en donne lecture.
- M. le Président prie d'excuser l'absence provisoire de M. le Municipal Claude DUPPERTUIS retenu à l'assermentation de l'ACPT.

5. Reporté au point 14 bis

6. Rapport N° 203 concernant le bilan de la législature 2006-2011.

Rapporteur : M. Yves FROIDEVAUX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 3 abstentions :

- de prendre acte du rapport N° 203 présentant le bilan de la législature de la Municipalité pour la période 2006 – 2011

7. Reporté au point 14 ter

8. Rapport N° 207 concernant le taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT annonce que la Municipalité a décidé de retirer ce préavis. Elle a lu, entendu et compris le Conseil, elle va revenir prochainement avec un nouveau préavis.

9. Rapports N° 208 de Majorité et Minorité en réponse à la motion du parti socialiste en faveur de la création d'un pour-cent culturel à Nyon

Rapporteurs : M. Pierre WAHLEN pour le rapport de majorité
M. Joël TAWIL pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

Mme Nelly WUICHET trouve que passer de CFH 15'000.- à CHF 90'000.- est exagéré, il y a d'autres priorités beaucoup plus pressantes dans la ville.

Mme Aline ANGELI relève que la question financière dérange dans le rapport de minorité, mais on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Elle estime qu'une augmentation de 500% certes, n'est pas grand-chose quand on part de CHF 15'000.- qui sont à peine suffisants pour acheter une œuvre d'art. Il est temps que ce montant augmente de manière significative. Elle rappelle que ce montant est un plafond qui ne pourra pas être dépassé et devra être reconsidéré chaque année, il n'y a dès lors aucun danger. Nyon est une ville de culture et lors des 30 dernières années la musique, le théâtre, le cinéma ou les musées se sont bien développés, mais les arts plastiques restent le parent pauvre de la culture à Nyon.

Ce serait l'occasion de combler un peu ce manque. Tout investissement dans la culture rapporte également, car les gens viennent voir. Les villes qui se sont dotées d'un système culturel peuvent en faire le constat. Elle invite le Conseil à voter le rapport de majorité.

M. Christian UDASSE se dit dérangé par le pourcent culturel. Il est d'accord avec la culture mais pas à n'importe quel prix. Il se demande où iront toutes ces œuvres d'art qui seront achetées, puisque de toute façon elles seront entreposées dans des caves où personne ne les voit. Il trouve également qu'il y aurait d'autres choses à faire avant à Nyon. Le groupe UDC s'abstiendra.

M. Philippe GLASSON relève que l'on se souvient dans les années futures de ce qui a été fait pour la culture. C'est là qu'il faut investir et CHF 90'000.- est peu. Par exemple, le rhinocéros a dû être acheté avec 2 ans de budget. Il faudra également mettre de l'art dans le haut de la ville. Ce n'est pas avec un budget de CHF 15'000.- que l'on peut faire une commande à un artiste. Il n'arrive pas à comprendre que des personnes n'aient pas un certain sens de l'art.

M. Jacky COLOMB est d'accord de mettre de l'argent pour l'art, mais pas par la voie du budget. Une fois dans le budget, il s'agit d'une autorisation de dépenser qui sera utilisée chaque année et préférerait avoir des préavis sur des projets peut-être plus chers, mais concrets.

M. Joël TAWIL estime que le rhinocéros est la preuve que l'on peut acheter des œuvres d'art même avec CHF 15'000.- par année, il suffit d'être patients. La ville n'a, à l'heure actuelle, pas les moyens de ses ambitions.

Mme la Municipale Monique BOSS précise que ce projet permettra à de nouvelles constructions publiques de recevoir une œuvre. Passer par la voie du budget permet plus de souplesse car on peut, dès le début, mettre en relation un artiste avec l'architecte en charge du projet. Cela servira à agrémenter les nouvelles constructions. Il y a aura peut-être des années sans nouvelles constructions ou aménagements et cette somme ne sera dès lors pas dépensée.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle qu'il y a quelques années, la commission des arts, ancien cénacle de quelques notables, a été transformée en commission des affaires culturelles. A cette époque, en 1974, le montant de cette commission était de CHF 15'000.-. Il pense que la seule erreur a été de ne jamais l'augmenter. Il estime ce montant tout à fait raisonnable puisque cela représente CHF 5.- par personne et permettra de mettre en place une vraie politique des œuvres d'art.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte le rapport de majorité à la majorité, 16 avis pour le rapport de minorité et 10 abstentions et décide :

- d'accepter le rapport municipal N° 208 valant réponse à la motion du parti socialiste concernant la création d'un pour-cent culturel à Nyon

9bis. Rapport N° 209 concernant la demande de crédit de CHF 74'653.15 TTC pour financer le dépassement du préavis N° 51 « Aménagement du parc de la Duché et la place de Savoie »

Rapporteur : M. Jacky COLOMB pour la COGES

Mme la Municipale Monique BOSS relève que c'est la fin des aménagements des jardins de la Duché et de la place de Savoie. Elle souligne encore que si le dépassement final est d'un peu plus de CHF 74'000.-, le préavis précédent a été bouclé avec CHF 40'000.- de moins que prévu. Au final, le projet aura été dépassé d'environ CHF 30'000.- sur un total de plus de 2 millions. La Municipalité a pris note de la remarque de la COGES.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 74'653.15 TTC, à la Municipalité pour financer le dépassement du préavis N° 51 ;
2. ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans.

10. Rapport N° 210 concernant l'amélioration des conditions de gestion et de rémunération en matière d'accueil familial de jour à Nyon.

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD est surpris par le chapitre lié aux finances. Dans le préavis, il est mentionné une grosse charge de travail pour le suivi des encaissements, les rappels, voire les poursuites. Avec l'ancien système, si les parents ne payaient pas la maman de jour, celle-ci refusait de garder les enfants la semaine suivante. Il souligne le côté pervers du système avec des factures qui sont émises par la commune. Il demande quelles mesures sont prises par rapport à cette situation, est-ce que des arrangements sont trouvés avec les parents qui ne paient pas.

M. le Municipal Olivier MAYOR estime qu'il s'agit là de l'évolution de la société, dommage, mais réelle. Le logiciel repris de la Croix Rouge, fonctionne avec des tarifs à l'heure et c'est à ce niveau qu'il y a des contestations. Le futur logiciel permettra des facturations au forfait.

Mme Bernadette NELISSEN souligne que le but est de mieux protéger les mamans de jour et de cette façon, elles ne sont pas toutes seules lorsque les parents ne veulent pas payer.

M. Dominique BLANCHARD pense que l'on pourrait commencer par utiliser le nouveau logiciel avant d'engager du personnel supplémentaire. Il propose de refuser le préavis.

M. le Municipal Olivier MAYOR relève que ces postes supplémentaires ne sont pas uniquement dévolus aux contentieux, mais pour l'augmentation globale du travail. Il y avait 50'000 heures de garde en 2006 et 185'000 à l'heure actuelle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 6 avis contraires et 4 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à doter le Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, le Service des ressources et relations humaines et le Service des finances, respectivement de 0.5, 0.5 et 0.2 EPT, pour un total de 1.2 EPT supplémentaire de personnel administratif pour la gestion du secteur de l'accueil familial de jour ;
2. d'autoriser la Municipalité à porter le salaire des accueillantes en milieu familial à CHF 3.55 heure par enfant gardé, augmenté des compensations légales pour vacances, jours fériés et des frais d'acquisition du revenu de CHF 2.- /heure.

11. Rapport N° 211 concernant un crédit de CHF 519'454.- pour l'achat de 11 véhicules en 2011.

Rapport : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

Mme Chantal THUILLARD rappelle que M. Mermilliod avait demandé s'il était possible de remplacer les souffleuses à feuilles très bruyantes par d'autres machines et souhaite savoir s'il a reçu une réponse. Ce n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 445'454.-, amortissable en 5 ans, pour l'achat des véhicules suivants :
 - pour le Service des bâtiments et domaines : - une fourgonnette
 - pour le Service des espaces verts et forêts : - une tondeuse frontale
- une camionnette multi benne
 - pour les Services industriels : - un véhicule léger
- un fourgon à traction intégrale
- un petit véhicule utilitaire polyvalent
 - pour le Service des travaux et environnement :- un chariot élévateur
- un motoculteur mono-axe
- une camionnette à pont fixe
- un véhicule utilitaire électrique
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 74'000.- pour l'achat d'un véhicule d'intervention de la Police municipale, amortissable en 2 ans.

12. Rapports N° 212 concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2010

Rapporteur : M. Grégory DURAND pour la COGES
M. Christian PUHR pour la COFIN

Réponses municipales aux vœux.

M. le Président précise que les vœux émis par la COFIN ne demandent pas de réponse formelle de la part de la Municipalité. Pour ce qui est des vœux de la COGES, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que le SAG est en large sous-effectif et la réponse aux vœux de la COGES a eu du retard. Un mauvais document a été envoyé par mail, la version corrigée est distribuée ce soir. Il précise qu'un certain nombre de choses peuvent être améliorées d'entente avec la future commission de gestion à la fois du rapport, des questions et des vœux. La Municipalité a fait tout ce qui était possible pour terminer la législature et il souhaite que le Conseil accepte la réponse donnée ce soir, bien que tardive.

Pour la commission de gestion, M. Grégory DURAND se permet de commenter les réponses aux vœux reçues le jeudi 23 juin au matin. Il ne fera aucun commentaire ce jour sur le document reçu il y a une heure, car considéré comme irrecevable. Pour rappel, les vœux ont été envoyés au SAG le 30 avril 2011. Force est de constater que les réponses complètes ne sont reçues que 2 mois plus tard, ce qui démontre à nouveau le dysfonctionnement du SAG, cité dans les conclusions du rapport de la COGES. Sur le document reçu il y a 4 jours, nous pouvons remarquer que selon l'article 137 du règlement du Conseil, les vœux ont été envoyés dans les délais, mais le rapport en l'état actuel ne peut être envoyé avant le 1^{er} juin. Peut-être faut-il modifier le règlement, d'où le vœu no 1. On constate qu'il n'y a pas de réponse au premier vœu. Si les problèmes datent de 2011, faut-il vraiment attendre une année pour en faire la remarque alors qu'il y a dysfonctionnement. D'autre part, il estime qu'il y a peut-être un problème sur le terme de « vœu ». Il est clair qu'un vœu porte sur l'avenir et non sur le passé. Si la COGES ne faisait qu'évoquer le passé, il n'y aurait que des regrets. Le vœu a un aspect plus constructif qui semble plus pertinent. Les vœux sont émis suite à l'analyse de l'année 2010 et non comme la Municipalité le sous-entend en 2011. En effet, la COGES a visité l'année dernière les SI, EDD et a fait un suivi de l'office de mobilité. C'est à ce moment que quelques soucis ont été décelés. Il rappelle que le vœu invite la Municipalité à prendre des mesures, ce n'est pas une mesure contraignante au contraire d'un postulat ou une motion. La COGES sait que ce n'est pas de sa compétence d'où des suggestions via des vœux.

Il rappelle que la COGES émet depuis plusieurs années des vœux sur les préavis ouverts qui ne sont que très peu suivis. Finalement, l'élément qui a le plus déplu à la COGES est le ton employé dans le document du 23 juin. La Municipalité renvoie la commission dans son bac à sable en disant qu'elle n'a rien à dire sur les éléments cités dans les vœux. Pourtant la Municipalité ne se prive pas de solliciter l'avis de la COGES quand cela l'arrange pour des éléments liés à l'avenir. De plus, cette année, cette commission a fait le nécessaire sur tous les plans afin d'être constructifs et ce document n'est pas à l'image des efforts consentis. Ainsi, elle attend des réponses même si la Municipalité pense que les vœux ne sont pas judicieux (ce qui a été fait ce soir). Sinon la COGES se bornera à l'avenir à émettre des critiques sans autre forme.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ne va pas refaire des excuses, ni des promesses, mais il reconnaît qu'ils peuvent faire mieux. Ceci dit, il estime que certaines choses devraient être réglées, notamment par rapport aux champs de compétences. Il faudra préciser lors de la première réunion de la future COGES les règles du jeu, afin qu'elles soient bien comprises de part et d'autre. Idem pour la COFIN. Il rappelle que le SAG a fait tout son possible dans les circonstances actuelles.

Au vote, il est décidé que les réponses aux vœux reçues ce soir seront traitées au mois d'août.

Rapport de la commission de gestion.

M. le Président précise qu'il y aura d'abord une discussion générale sur ce rapport, puis l'examen et le vote chapitre par chapitre.

La discussion générale est ouverte.

Mme Chantal THUILLARD relève un déficit d'information. Elle s'étonne d'apprendre par la presse que trois logements de transition seront mis à disposition de personnes tombées dans la précarité à Bel-Automne. Il s'agit d'une bonne initiative, absolument nécessaire, mais comment cela se fait-il que la COGES n'a pas été avertie alors qu'elle a visité l'office du logement ainsi que le service des bâtiments pour des locaux communaux mis en location. Même si le projet n'était peut-être pas encore abouti, il devait être en gestation et la COGES aurait apprécié d'être informée. S'agit-il d'un manque d'information ou d'un manque de reconnaissance du travail de la commission.

M. le Municipal Olivier MAYOR souligne qu'il n'y a aucune intention de cacher quelque chose. Simplement il s'agit de travaux en cours. Il ne s'agit pas de la ville de Nyon mais de la participation de notre ville dans l'ARAS (Action régionalisée de l'aide sociale), qui est une association intercommunale qui a accepté le préavis il y a deux semaines. Il rappelle également que la commission de gestion étudie l'année écoulée et non l'année en cours.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

Conseil communal

pages 9 à 16

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Municipalité

pages 17 à 24

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'Administration générale

pages 27 à 34

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des bâtiments, domaines et cultes *pages 35 à 48*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de la culture *pages 49 à 62*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de la défense incendie et de secours *pages 63 à 72*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des espaces verts et forêts *pages 73 à 82*

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD souligne que le canton de Vaud, en accord avec la Confédération, a défini quatre objectifs pour préserver et développer la biodiversité en forêt, en particulier l'objectif no 3 qui a pour but de favoriser les espèces dites prioritaires, celles qui sont menacées en forêt. Pour cela, le canton a préparé 20 fiches présentant les problèmes et les moyens d'intervenir au travers de la gestion et de l'exploitation des forêts. Est-ce de cela qu'il s'agit au premier point des perspectives 2011 ? Si ce n'est pas le cas, il reviendra sur ce sujet lors d'un prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Au vote, le Conseil accepte le chapitre à une large majorité et 1 abstention.

Service des finances *pages 83 à 86*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service informatique *pages 87 à 94*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office des sports et manifestations *pages 95 à 102*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Service de la police et
Office du contrôle des habitants** *pages 103 à 114*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Office de la mobilité *pages 115 à 124*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Service des ressources et
relations humaines et Office juridique** *pages 125 à 134*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

**Service des affaires sociales,
éducation et jeunesse**

pages 135 à 150

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Services industriels

pages 151 à 162

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service des travaux et environnement

pages 163 à 178

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Service de l'urbanisme

pages 179 à 190

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Energie et développement durable

pages 191 à 197

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président remercie la commission de gestion pour son travail et passe au vote du point 1 du préavis N° 212.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver la gestion de l'exercice 2010 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Rapport de la commission des finances

La discussion générale sur le rapport est ouverte.

La parole n'est pas demandée, M. le Président passe à l'examen individuel des chapitres. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

1ère partie

Administration générale

pages 5 à 21

Charges : CHF 17'204'723.01

Revenus : CHF 3'945'488.72

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Finances

pages 22 à 25

Charges : CHF 30'829'476.69

Revenus : CHF 94'992'725.43

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Domaines et Bâtiments

Charges : CHF 10'981'886.05

pages 26 à 38

Revenus : CHF 3'600'058.03

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Travaux

Charges : CHF 17'768'875.73

pages 39 à 47

Revenus : CHF 9'174'626.80

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Instruction publique et Cultes

Charges : CHF 5'809'378.12

pages 48 à 53

Revenus : CHF 1'540'557.41

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Police

Charges : CHF 11'596'900.04

pages 54 à 60

Revenus : CHF 6'912'150.29

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Affaires sociales

Charges : CHF 32'578'429.33

pages 61 à 67

Revenus : CHF 5'330'888.16

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD voit dans le compte 761, structure d'accueil familial de jour, une perte sur débiteurs de CHF 24'777.55. Il estime qu'il s'agit d'une somme importante et pas juste un fait de société comme mentionné par le Municipal plus tôt.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Au vote, le Conseil accepte le chapitre à l'unanimité.

Services industriels

Charges : CHF 44'971'060.75

pages 68 à 72

Revenus : CHF 46'979'634.73

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

2^{ème} partie**Comptes de fonctionnement des charges
et revenus par nature***pages 73 et 74*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

3^{ème} partie**Bilan de la Ville de Nyon***pages 77 à 79*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

Bilan des Services Industriels*page 105*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close et le chapitre accepté.

M. le Président remercie la commission des finances pour son travail et passe au vote des points 2 et 3 du préavis N° 212.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

2. de comptabiliser l'excédent de revenus de CHF 735'399.85 sur le compte Capital N° 9290.01 ;
3. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2010

M. Jacky COLOMB souligne que le Conseil vient d'accepter sans sourciller ce point à l'ordre du jour et se demande s'il ne serait pas plus judicieux de le mettre au début de la séance, de façon à ce que les Conseillers ne s'endorment pas.

13. Rapport N° 213 concernant un crédit de CHF 545'000.- pour le remplacement de la conduite principale du réseau d'eau potable et le renforcement du réseau électrique à la route de l'Etraz sur le secteur entre le chemin de la Redoute et le tunnel CFF.

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB lit que la commission n'a pas de réponse à la question de savoir si Swisscom avait été contacté, est-ce bien le cas. M. Régis JOLY confirme qu'ils n'ont pas reçu cette réponse.

M. Pierre GIRARD fait remarquer que le montant du point 3 des conclusions du rapport fait mention d'un crédit de CHF 301'000.- alors que dans le préavis il s'agit d'un montant de CHF 201'000.-. Il demande que le rapport soit corrigé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. Un montant de CHF 545'000.- est accordé à la Municipalité pour conduire les travaux de renouvellement et renforcement de l'infrastructure des réseaux d'eau et d'électricité à la Rte de l'Etraz sur le secteur situé entre le chemin de la Redoute et le tunnel CFF.
2. Le montant de CHF 344'000.- pour les travaux sur le réseau d'eau sera prélevé sur le fonds de réserve du Service des Eaux, compte 9280.27
3. Le montant de CHF 201'000.- pour les travaux sur le réseau électrique sera porté au compte du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans.

14. Rapport N° 215 concernant la modification du Règlement du Conseil.

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

En préambule, M. Mermilliod relève que le Conseil est souverain pour modifier le règlement. Le texte soumis avait au préalable été discuté par un groupe de travail puis, les modifications ont été transmises à la Municipalité. La commission a émis quelques vœux pour être sûre que tout fonctionne. De plus, renseignements pris auprès du SECRI, il n'est pas nécessaire de transmettre les modifications au canton.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'oppose à l'amendement. Il estime que si l'on commence à faire l'appel par voie électronique, il y aura une escalade des méthodes électroniques utilisées et se demande si l'on aura encore l'occasion de prendre la parole lors du Conseil. Il estime important que l'appel soit fait d'une façon conventionnelle, le vote électronique est surtout là pour éviter les erreurs de comptage.

M. Jean-Claude MERMILLIOD précise que l'appel peut être fait par voie électronique, mais cela n'est nullement obligatoire. La méthode électronique vient s'ajouter aux autres procédures.

Au vote, l'amendement proposé par la commission est adopté à la majorité, 4 avis contraires et 5 abstentions soit :

- L'appel peut être fait par voie électronique. Dans ce cas, le contre-appel n'est pas nécessaire.

Au vote, le Conseil accepte les conclusions du rapport amendé à une large majorité, 3 avis contraires et 4 abstentions et décide :

1. d'adopter les modifications du Règlement du Conseil communal ;
2. de fixer leur entrée en vigueur dès leur adoption par le Conseil communal.

14bis. Rapport N° 201 concernant la radiation de la servitude d'interdiction de bâtir N° 193023 au bénéfice de la parcelle N° 314 propriété de la Ville de Nyon.

Rapporteur : M. Christian PUHR

Lors de la précédente séance, la Municipalité avait demandé le renvoi de la décision afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions.

La discussion est reprise.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS remercie M. Jacques HANHART de lui avoir transmis toutes ses questions et transmet les réponses envoyées à la commission.

En ce qui concerne l'estimation du montant, il précise que la régie de la place n'a pas eu connaissance que la servitude ne faisait que concentrer les droits à bâtir du côté sud de la parcelle et non de la rendre totalement inconstructible. D'autre part, elle n'avait pas connaissance non plus des mètres carrés concédés à la commune pour l'aménagement d'un trottoir.

A la question concernant la radiation de la servitude en faveur de la parcelle 315, elle a été faite alors que la parcelle était encore propriété de Mme Denise Langenbach, servitude inscrite le 19 janvier 1991 ouvrant toute possibilité de bâtir sur cette parcelle. Lorsque la ville a acquis la parcelle, la servitude était déjà radiée. Cette servitude avait été vendue au propriétaire pour CHF 40'000.-. La parcelle 313 qui avait la même servitude a été vendue pour un montant de CHF 200'000.-.

Concernant la parcelle 354 partiellement construite, M. le Municipal souligne que les constructions actuelles sont érigées en dehors de la servitude, il n'y a donc aucune négligence de la part de la Municipalité. La création de la parcelle 5144 date du 18 novembre 2008. Cette division parcellaire correspond aux immeubles en PPE.

Au sujet du parking, il rappelle que cette problématique est liée à l'amphithéâtre qui prévoyait de fermer l'accès au parking de la parcelle 368 pour le reporter sur la Vy-Creuse. Finalement, la ville et l'Etat ont opté pour un réaménagement judicieux de l'accès actuel sans incidence sur des parcelles tierces.

Quant au réaménagement du carrefour Vy-Creuse – St-Jean, il vient d'être réaménagé et donne entière satisfaction. Il y aurait même la possibilité de faire un giratoire sans empiéter sur la parcelle 354.

Sur le côté juridique du problème, il rappelle qu'il faut bien considérer que sur la parcelle propriété de la commune, il n'y a aucun projet d'utilité publique. Ce qui fait que cette parcelle

doit être traitée du domaine privé de la commune. Si le Conseil devait refuser la proposition de la Municipalité, M. le Municipal a de sérieux doutes quant aux chances de la commune devant les tribunaux et redoute que l'on soit, à terme, obligés de délivrer le permis de construire sans contrepartie pour cette servitude. En effet, à l'époque, le Municipal et le chef de service avaient fait un certain nombre de promesses orales au propriétaire et seraient prêts à témoigner. D'autre part, dès le moment où c'est la commune qui a demandé le plan de quartier, il pense que les juristes pourraient en déduire que la commune entendait annuler cette servitude. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle, il laisse le Conseil décider.

M. Jacques HANHART est fâché. Il a envoyé ses questions par écrit, le moindre respect du travail des Conseillers aurait été de répondre par écrit. Ensuite, au sujet de la suppression de la servitude de la parcelle 315 avant l'achat par la commune de cette parcelle, il estime que ceci n'aurait pas dû figurer dans le dossier, car cela a embrouillé l'affaire. Il ne reviendra pas sur toutes les réponses données, mais il estime que si le dossier avait été mieux préparé avec des explications correctes et des plans précis, nous n'en serions pas là.

M. Alexandre DEMETRIADES n'avait pas pu faire un rapport de minorité lors de la précédente séance pour cause de voyage. De plus, M. le Municipal Claude DUPPERTUIS n'avait pas reçu ses questions au sujet de la position juridique de la ville. La somme de CHF 300'000.- pose problème car, lors de la commission, M. Silvain, chef de l'urbanisme, a articulé la somme de CHF 5'000'000.- minimum de plus value de la vente de l'immeuble. Sans être sûr d'un point de vue juridique que si le Conseil refuse cette somme de CHF 300'000.-, la ville se trouvera en défaut devant un tribunal, on ne peut pas les accepter. Dès lors, il appelle, avec le parti socialiste, à refuser le préavis.

M. Guy-François THUILLARD regrette qu'à chaque question posée, le Conseil ne reçoive pas de réponse ou une mauvaise réponse. Comment le Conseil peut-il se prononcer sur des questions difficiles de droit si M. le Municipal ne connaît pas clairement la situation juridique. La commission ne s'est pas réunie à nouveau. Il semble que certains membres ont reçu un mail avec une partie des réponses. Il regrette que les discussions se fassent par mail. Sur le plan juridique, M. le Municipal Claude DUPPERTUIS n'a pas répondu à la question et il estime que l'analyse juridique n'a pas été faite. Il trouve ceci un peu léger. Il s'agit bien là du droit privé de la commune, et il faut bien faire la distinction entre droit public et droit privé. La Municipalité a pour rôle de faire voter un plan de quartier, par contre, le Conseil n'a pas été consulté préalablement pour la suppression de la servitude. On est dans une situation assez difficile, ajouté à cela la somme de CHF 300'000.- qui ne semble pas juste. Il estime que dans ces conditions, on ne peut pas accepter un préavis aussi légèrement présenté.

M. Christian UDASSE fait remarquer que la Municipalité fait des efforts pour trouver des appartements à loyers modérés. Il se demande si l'on n'aurait pas pu, plutôt que d'augmenter cette servitude, construire des appartements à loyers modérés. Le groupe UDC pense que le promoteur aurait pu concéder un immeuble à ce titre et le groupe votera non à ce préavis.

M. Yves FROIDEVAUX va dans le même sens, mais il semble que ce n'est pas possible. Ce soir, il regrette que la Municipalité n'ait pas, entre les deux séances, demandé de contre-expertise et il est incapable de dire si la somme correspond réellement à ce que l'on est en droit d'attendre. De plus, il estime que l'on ne peut pas rester pieds et mains liés par des promesses faites par un ancien municipal ou chef de service. La seule autorité compétente pour donner cette autorisation est le Conseil communal et il l'invite à être libre de son vote et ne pas céder au chantage. Il pense que les promoteurs ont tout intérêt à ce que leur projet avance et ne passe pas du temps au tribunal. Il propose de rejeter le préavis et que la Municipalité revienne avec un nouveau projet comprenant 3 avis différents, dont un d'une régie qui ne travaille pas du tout sur Nyon.

Mme Christine TROLLIET rappelle que le groupe des Verts s'était déjà prononcé clairement contre cette somme ridiculement basse. Ils ne voteront dès lors pas tant qu'une position juridique claire n'a pas été donnée.

M. Jean-Claude MERMILLIOD pense que la discussion a beaucoup dérivé depuis le départ. On était parti sur le problème de la construction de bâtiments de luxe et maintenant le problème est la somme pour la levée de la servitude. Il suggère d'accepter le préavis tout en invitant la Municipalité à dire qu'il s'agit de la dernière fois qu'un quartier exclusivement réservé à ce type de bâtiments est autorisé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse les conclusions du préavis à la majorité, 13 avis pour et 8 abstentions.

14ter. Rapport N° 205 concernant le plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) - Volet stratégique - Validation de l'engagement général et des quinze objectifs stratégiques du Plan directeur régional du District de Nyon.

Rapporteur : M. Guy-François THUILLARD en remplacement de M. François CALAME

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN faisait partie de la commission et regrette qu'au-delà de ce catalogue de très bonnes intentions, ce document manque parfois de volonté politique plus clairement affirmée. Pour illustrer ceci, il prend l'exemple des énergies renouvelables. L'un des objectifs stratégiques stipule en effet que la région favorisera l'utilisation d'énergies renouvelables. Pourtant cette question fait l'objet d'ores et déjà de diverses législations tant cantonales que fédérales ou encore communales. Il aurait préféré lire que la région va initier et développer des projets, non pas tellement pour l'utilisation, mais pour la production. En effet, s'il y a un domaine où l'échelon régional s'impose, c'est bien celui-ci, car les projets demandent des investissements très conséquents, qui ne peuvent être assumés à l'échelle communale. Pourtant le groupe des Verts va suivre les conclusions du rapport, ne serait-ce qu'au motif que le nouveau PDRN fixe des lignes de développement qui mettront fin, à terme, au mitage de notre territoire en concentrant les constructions dans et à proximité des centres urbains et en mettant fin à la construction de zones de villas, si gourmandes en surfaces de terrain, mais aussi en énergie. Egalement avec l'espoir que le volet opérationnel qui va être soumis à la Municipalité permette à la région de porter des projets concrets à vocation réellement régionale.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS souligne que la conclusion de M. Wahlen est la plus importante à prendre en considération. Il existait un plan directeur régional qui n'a jamais été suivi. La volonté a été de se doter d'un outil qui, d'une part prenne en considération les plans directeurs communaux et s'insère dans le plan directeur cantonal, mais reste un outil utile et évolutif. Raison pour laquelle il y a deux volets. Le volet stratégique qui donne les grandes idées et le volet opérationnel sur lequel on va rentrer dans les détails. Il s'agit ce soir d'accepter les grandes lignes directrices stratégiques.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- de valider l'engagement général et les quinze objectifs stratégiques du Plan directeur régional du District de Nyon – volet stratégique

15. Préavis N° 216 concernant l'ancienne décharge de Molard Parelliet - Etablissement du projet d'assainissement - Demande de crédit d'étude de CHF 335'500.- HT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Préavis N° 217 concernant la station d'épuration de l'Asse - Installation de traitement de l'air vicié - Demande de crédit de réalisation de CHF 1'200'000.- HT.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Motion de M. Jacky COLOMB pour l'aménagement au service de la population du site de l'Amphithéâtre.

La discussion est ouverte.

Sur la forme, M. Grégory DURAND est surpris de voir le logo du Conseil communal sur une motion. Sur le fond, le parti socialiste est content de voir qu'un parti de droite s'intéresse à l'amphithéâtre et se réjouit d'autant plus que le parti socialiste avait évoqué cet amphithéâtre dans son programme en novembre 2010 et dans un film de propagande en février. Par contre il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'une motion plutôt que d'un postulat.

Mme Bernadette NELISSEN a la même remarque à faire, à savoir transformer la motion en postulat pour avoir plus de flexibilité.

M. Jacques HANHART trouve pour sa part que la motion est une très bonne chose. En effet, la Municipalité peut venir avec une contre-proposition et à ce moment le Conseil aura deux projets. Un postulat a plus de chance de partir au fond des tiroirs. Avec une motion, la Municipalité sait qu'elle a des délais à tenir et c'est de cette façon que l'on fera bouger les choses.

Pour information, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT reconnaît que le dossier s'est endormi après l'enthousiasme initial. L'ouvrage a été remis sur le métier il y a quelques mois, mais il faut savoir que cela concerne passablement de personnes. Il y a à ce jour un projet à CHF 8 millions. L'office fédéral de la culture a également été approché pour essayer d'obtenir des aides financières. Différents services cantonaux et communaux se sont mis autour de la table et qui avancent sur un projet. De toute façon un projet est en cours.

M. Jacky COLOMB maintient qu'il s'agit d'une motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. La motion est soutenue par plus de 10 personnes et est envoyée à une commission.

18. Motion du groupe socialiste pour un aménagement de la cour du Rocher.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART estime qu'il s'agit d'un postulat. Il y a un catalogue d'idées et demande de transformer la motion en postulat.

M. Grégory DURAND souligne qu'il s'agit de propositions et non d'obligations.

Mme Christine TROLLIET fait remarquer que si ce projet est généreux et intéressant et fait suite au préavis N° 150, pour avoir longtemps pratiqué le préau du Rocher et ses nombreux déchets du lundi matin, elle souhaite que la Municipalité aille au-delà d'un projet d'aménagement et qu'elle intègre également un projet d'animation et d'intégration d'un travailleur social de proximité pour le week-end.

M. David SAUGY propose que la motion soit renvoyée à une commission et non à la Municipalité comme stipulé dans la motion. Plus de 10 personnes soutiennent la proposition.

M. Christian UDASSE fait remarquer qu'il faudra tenir compte des cars de clubs sportifs qui viennent au Rocher.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. La motion est envoyée à une commission.

19. Interpellation de Parti Indépendant Nyonnais sur la politique de stationnement et les aménagements y relatifs des bus urbains et suburbains.

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise au sujet de la dernière question, que la Municipalité vient de voir une présentation faite en collaboration avec le service des Travaux et Environnements et l'office de mobilité, qui fera l'objet d'un crédit d'étude prochainement. Une grande partie des réponses à ces questions se trouvera dans ce projet. Elle encourage les Conseillers de lire le concept de mobilité urbaine.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19bis. Réponse à l'interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Pour la révision urgente du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (RPE) et du plan général d'affectation (PGA). » (en annexe)

M. Pierre WAHLEN remercie la Municipalité pour la réponse, mais ne peut se satisfaire de celle-ci. Pour rappel, le Municipal en charge du dossier a promis en novembre 2009 devant la commission chargée d'étudier une motion de M. J. Hanhart sur le même thème, motion restée près de 10 ans dans les tiroirs, qu'un préavis serait déposé début 2010. Fort de cette assurance la commission, puis le Conseil, a accepté de classer la motion sans suite dans l'attente du préavis imminent. A l'occasion du dernier Conseil, alors qu'il attendait une réponse à son interpellation, le même Municipal a, à nouveau, promis qu'un préavis serait déposé lors de la prochaine séance, soit ce soir. On apprend là que la Municipalité a décidé depuis plusieurs mois de reporter les investissements nécessaires. La ville portera pendant des décennies les stigmates de cet immobilisme coupable. Chaque jour qui passe est un jour perdu, c'est la banlieue qui grandit, fait de morceaux épars, sans mixité sociale, sans espace public de qualité. Ce n'est pas cette ville là que nous voulons, cela a assez duré. Après avoir tenté, sans succès, la motion et l'interpellation, il émet le vœu que la nouvelle répartition des dicastères, permette enfin de répondre à une demande maintes fois répétée par le Conseil.

M. Jacques HANHART appuie totalement les propos de M. Wahlen et ajoute que cela fait 20 ans que le Conseil entend qu'il y a des sous-effectifs au service de l'urbanisme. Or, il ne lui semble pas que des postes supplémentaires aient souvent été refusés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE rappelle qu'en août 2009 la Municipalité avait déposé une demande de crédit pour la participation de la commune dans le projet d'étude La Rippe - Eole, crédit accordé en novembre 2009. A ce jour certaines études ont pu être menées, telles que celles liées à la géotechnique, au raccordement au réseau électrique et à l'identification des interférences avec les radars. Lors de l'étude de ce dernier point, il est clairement apparu que les éoliennes se trouvent dans le champ de vision des radars de la Dôle et la partie mobile (les pales) sont susceptibles d'engendrer de fausses informations. A l'heure actuelle, aucune solution ne peut être appliquée pour limiter cet impact. Ainsi, l'Office fédéral de l'aviation civile a donné un préavis négatif à ce projet pour cause de perturbation du fonctionnement des radars. Compte tenu de cette situation, les partenaires de ce projet (SEIC, Romande Energie, SIG, Ville de Nyon et commune de La Rippe) ont décidé de le figer en attendant une évolution de la technologie.

Un état de la situation est prévu mi-2012 afin de définir le protocole d'accord signé avec les propriétaires et voir si celui-ci doit être prolongé. Si une solution technique peut être envisagée (pales furtives), les études nécessaires à l'avancement du projet pourront être initiées.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Pierre GIRARD au sujet du prix des abonnements de la piscine. Il convient de rappeler que l'abonnement « entreprises » a été mis en place il y a quelques années à la demande de certaines d'entre elles qui désiraient motiver leurs employés à fréquenter la piscine à midi ou après le travail. Ce tarif avait été accordé pensant que les employés des entreprises locales se rendraient à la piscine principalement les jours de semaine. Il est vrai que stricto sensu, un employé ne résidant pas forcément à Nyon paiera moins qu'un Nyonnais. Par contre, il se peut qu'il vienne avec sa famille, ce qu'il n'aurait pas forcément fait sans abonnement. Il signale qu'une réflexion sur les tarifs des piscines sera faite pour la prochaine saison tenant compte de la remarque et il se pourrait que des abonnements spécifiques pour les jours ouvrables soient introduits.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Jacky COLOMB au sujet de la fermeture provisoire de la rue de la Combe. Si cette mesure ne réjouissait pas trop les commerçants, elle a fait plaisir à bon nombre d'habitants. Dans le cadre du concept de mobilité, la rue de la Combe ne sera accessible que depuis le bas et l'accès depuis le haut sera réservé aux personnes disposant d'accès autorisés. En effet, il est prévu de limiter l'accès à la rue de la Gare et par conséquent également à la rue de la Combe au moyen d'une borne amovible. Il est toutefois nécessaire d'attendre le résultat du plan directeur localisé du centre ville que l'urbanisme est en train de finaliser.

Mme la Municipale répond encore à Mme Josette GAILLE au sujet du trafic intense sur la route du Stand. Elle signale que la chaussée devrait prochainement subir un aménagement favorisant l'espace de mobilité douce et réduisant celui des voies de circulation. Un préavis sera en principe déposé cet automne pour la pose de chicanes. Elle précise encore que la police municipale fait des contrôles réguliers sur cette artère et entre 2010 et 2011, 114 automobilistes ont été sanctionnés pour excès de vitesse. Le futur aménagement devrait ralentir les voitures notamment à l'approche du collège.

Enfin, Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond encore à M. Jacky COLOMB au sujet des panneaux qui indiquent de remonter au centre en passant par la Vy-Creuse. Elle signale que la rue de la Porcelaine sera réservée à la descente et la Vy-Creuse à la montée, dans le nouveau plan de circulation. Un trottoir et cheminement piétonnier ont également été aménagés. La police va prochainement installer l'indicateur de vitesse et passera ensuite aux contrôles radars. De plus, M. Colomb avait également demandé un ramassage d'ordures le dimanche en ville. Elle précise que le service de la voirie débarrasse les ordures le samedi et le dimanche matin.

M. le Municipal Claude ULDRY précise qu'outre la COGES qui a analysé le service des bâtiments dans son dernier rapport en ce qui concerne les logements, la cour des comptes en a fait de même. Le service a été auditionné durant 4 jours à fin mai, particulièrement sur les prix des logements sur le marché libre. Les résultats devaient être connus à la fin de l'été.

En ce qui concerne les bâtiments rénovés à la Place du Château, M. le Municipal précise que les travaux sont presque terminés, il reste à changer la porte d'entrée afin que les handicapés puissent accéder à l'administration. Les travaux seront dans les coûts prévus et quasiment dans les délais. A la Place du Marché 2, dès que les locaux étaient libres, ils ont été reloués (un appartement pour Frs 27'000.- de revenus et des locaux commerciaux pour Frs 58'000.-). A l'issue des travaux, 27 nouveaux postes de travail ont été mis à disposition du personnel communal.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur la remarque de M. Fabrice BODMER qui proposait que des membres du Conseil siègent dans différentes sociétés. Il rappelle qu'il y a environ 90 tâches de représentation dévolues aux membres de la Municipalité, qui représentent entre 320 et 350 séances par année.

La représentation pour les sociétés est inscrite dans les statuts, proportionnelle à la participation de la ville au sein de ces sociétés et selon les compétences ou dicastères des Municipaux. L'essentiel de ces participations est directement lié à un dicastère. C'est la responsabilité de la Municipalité d'assurer la gestion et il précise que ce sont des séances qui nécessitent du travail en phase avec un Service. Il est dès lors logique que cela soit la Municipalité qui siège et assume ses responsabilités.

M. le Syndic en profite pour signaler que le règlement de la Municipalité sera corrigé sur quelques articles pour s'adapter au conseil de la cour des comptes. La nouvelle version sera prochainement donnée avec notamment la liste des représentations.

M. le Syndic répond ensuite à M. Jacky COLOMB au sujet de l'entreprise Hublot qui souhaite s'agrandir. Il signale qu'à ce jour, il n'est pas prévu de vendre du terrain, mais de pratiquer un droit de superficie. Pour l'instant le terrain en question n'est pas encore légalisé et la zone doit faire l'objet d'un plan de quartier.

21. Divers et propositions individuelles.

M. Yves FROIDEVAUX signale que la circulation et le parcage au chemin du Joran est une catastrophe totale le matin et en fin de journée. La police vient de temps en temps, mais l'on ne peut pas passer sur le trottoir et les piétons se font insulter par les automobilistes. Or, il est actuellement mis à l'enquête des pavillons scolaires sur un terrain adjacent à cet endroit pour l'agrandissement de Champittet. Il s'interroge sur l'augmentation des difficultés que cela engendrera et pose les questions suivantes :

Est-ce que le terrain en question est privé ou d'utilité publique ?

Est-ce que la Municipalité est consciente, en mettant à l'enquête, des difficultés de parcage et circulation qui vont s'amplifier ?

Enfin, quels sont les aménagements prévus pour la sécurité ?

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que le terrain est privé, que la Municipalité est consciente de la problématique et en pleine étude au sujet des parkings. Il manque dans le quartier de nombreuses places de parking. Il faudra trouver des solutions pour tout le quartier des Fontaines. D'autre part, il y a un urgent besoin de transports publics performants et un préavis sur le sujet sera prochainement déposé. Il devrait résoudre une partie des problèmes.

Mme Doris ULDRY regrette l'ancien restaurant de la Plage des 3 jetées. Elle déplore que celui-ci soit devenu un self-service et que la carte se soit fortement réduite. Il s'agissait avant d'un coin de paradis qui a maintenant disparu.

M. Robert JENEFSKY, s'il se réjouit de l'ouverture du chantier de l'extension du gymnase, s'inquiète pour les nombreux utilisateurs du chemin des Ruettes qui ressemble, à l'heure actuelle, plus à un parcours Vita qu'à un chemin piétonnier qui est devenu dangereux. Il demande si la Municipalité attend le premier accident avant de faire quelque chose.

D'autre part, M. Jenefsky relève l'excellente initiative de M. Carrard et le félicite pour l'exposition sur l'immigration à la Grenette. Il trouve que cette exposition était très éphémère et estime qu'elle aurait mérité notamment la visite des classes nyonnaises. Il demande à la Municipalité s'il n'y aurait pas la possibilité d'accrocher cette exposition ailleurs pendant un certain temps, par exemple dans la salle du Conseil.

M. Jacky COLOMB s'étonne des feux récemment installés suite à un préavis. Lors de l'examen de celui-ci, il avait été dit à la commission que les vieux feux de la route de Divonne seraient récupérés et installés à la route de St-Cergue ou Etraz. Or, il constate que du matériel neuf a été installé et se demande si l'on va rester dans les chiffres du préavis.

M. Jacques HANHART s'étonne de voir des employés communaux accroupis au milieu de la route de Divonne en train d'effectuer des travaux sans aucune protection, sans barrière, sans gilets, ni même une voiture qui les protège. Il demande si la commune a un responsable de la sécurité, un plan sécurité et si les employés se rendent compte du risque qu'ils prennent.

M. Fabrice BODMER revient sur la réponse à sa question donnée par M. le Syndic. Il fait encore le rapprochement avec le conseil d'administration de la BCV qui n'a pas de représentant du Conseil d'Etat, mais des personnes désignées par celui-ci.

La partie officielle de la séance se termine à 23.h.30 et est suivie de diverses allocutions.

22. Allocutions

Allocutions de M. le Président Frédéric TSCHUY, de M. le Syndic de Prangins Rudolf KAPPELER et de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

Annexes : Liste des commissions
Réponse à l'interpellation de M. Pierre Wahlen